

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

25/01/2017

N° E17000001 /06

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

VU enregistrée le 19/01/2017, la lettre par laquelle le préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- *l'enquête publique préalable à déclaration d'intérêt général concernant des travaux d'entretien de la Frayère et de la Roquebillière sur la commune de Cannes ;*

VU le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Hugues KRAL, Ingénieur divisionnaire, en retraite, demeurant 44, rue de France, NICE (06000), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur Hugues KRAL.

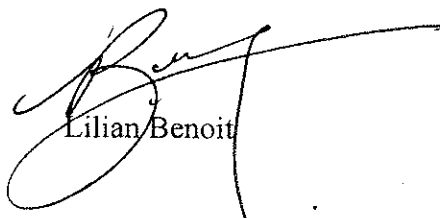
Copie sera adressée au maire de Cannes et à la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lerins.

Fait à Nice, le 25/01/2017

Pour expédition conforme

le greffier en chef,

C. BERTOLOTTI


Lilian Benoit